Informations de base

2005/2061(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La dimension sociale de la mondialisation **Subject** 5.03 Economie mondiale et mondialisation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	BREJC Mihael (PPE-DE)	31/03/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	RASMUSSEN Poul Nyrup (PSE)	19/04/2005
DEVE Développement	AUBERT Marie-Hélène (Verts /ALE)	24/05/2005
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0383	Résumé
12/05/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/10/2005	Vote en commission		Résumé
18/10/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0308/2005	
14/11/2005	Débat en plénière		
15/11/2005	Décision du Parlement	T6-0427/2005	Résumé
15/11/2005	Résultat du vote au parlement		
15/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2061(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/6/27597

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE360.365	28/07/2005	
Avis de la commission	DEVE	PE360.061	02/09/2005	
Amendements déposés en commission		PE362.724	23/09/2005	
Avis de la commission	AFET	PE360.286	04/10/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0308/2005	18/10/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0427/2005	15/11/2005	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2004)0383	18/05/2004	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)5015	15/12/2005	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0252/2005 JO C 234 22.09.2005, p. 0041-0045	09/03/2005	

La dimension sociale de la mondialisation

2005/2061(INI) - 18/05/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : contribuer au débat sur la dimension sociale de la mondialisation de manière à en étendre les avantages à tous.

CONTENU : la communication de la Commission décrit brièvement l'éventail d'actions actuellement mises en œuvre dans le cadre de l'Union en ce qui concerne la dimension globale de la mondialisation et elle présente des propositions de changements. Elle conclut que l'Union doit s'engager au niveau politique le plus élevé à prendre les mesures nécessaires pour renforcer cette dimension, à la lumière du rapport présenté en 2004 par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (CMDSM).

Le processus de la mondialisation a apporté des avantages significatifs à beaucoup de personnes dans le monde. Des emplois de meilleure qualité - et plus rémunérateurs - ont été créés dans des régions du monde où la subsistance des populations dépendait jusqu'ici essentiellement de l' agriculture. Dans son rapport de 2004, le CMDSM a reconnu ces aspects positifs de la mondialisation, tout en notant que les avantages de la globalisation ne sont pas partagés de manière égale entre les pays et les groupes. A défaut d'un système efficace de gouvernance mondiale, le modèle actuel de globalisation produit des résultats déséquilibrés et n'est pas susceptible de conduire au développement durable au niveau mondial.

L'UE poursuit depuis longtemps des politiques qui visent à garantir que les progrès économiques et sociaux aillent de pair. A Lisbonne en 2000, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus d'une stratégie intégrée de réformes qui doit faire de l'Europe la société cognitive la plus compétitive du monde, en créant des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et en accroissant la cohésion sociale, par une promotion des politiques qui se renforcent mutuellement pour répondre aux besoins de la compétitivité, de l'emploi, du progrès social et d'un environnement durable. Cette stratégie forme également la base de la réponse politique de l'UE aux répercussions de la mondialisation sur les entreprises, les emplois et les citoyens en Europe.

Le modèle économique et social de l'UE et la stratégie de Lisbonne ne peuvent être simplement transposés dans d'autres parties du monde. Néanmoins, un certain nombre d'aspects du modèle peuvent présenter un intérêt pour les partenaires de l'Union. À titre d'exemple, le modèle de l'UE met l'accent en particulier sur des structures institutionnelles solides pour gérer les questions économiques, sociales, environnementales et d'emploi et l'interaction entre elles, sur un dialogue social et civil fort et un investissement en capital humain et sur la qualité de l'emploi.

L'UE doit également s'assurer qu'elle met en œuvre ses politiques extérieures d'une manière qui contribue à l'optimisation des avantages de la mondialisation pour tous les groupes sociaux dans tous ses pays et régions partenaires. Les relations de la Communauté européenne avec les pays tiers portent sur un grand nombre de questions, en particulier la bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratisation, ainsi que le développement social, en tant que corollaire nécessaire du développement économique pour garantir des progrès durables. Les politiques extérieures de l'UE ont toujours été marquées par une dimension sociale importante, par exemple en matière de soutien de l'accès universel aux services sociaux de base dans les pays en développement. Depuis un certain temps déjà, l'UE promeut l'efficacité et la cohérence de la gouvernance mondiale, y compris la gouvernance économique, à travers des institutions internationales. Elle encourage également le secteur privé à contribuer à la réalisation de ces objectifs. La Commission soutient la promotion des normes fondamentales de travail, ainsi que l'objectif plus général que constitue le travail décent, et fait appel à des instruments commerciaux lorsque la situation le justifie. Elle estime par ailleurs que le concept de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pourrait faciliter la contribution du commerce et des investissements au développement durable. Enfin, elle plaide en faveur d' un système multilatéral plus efficace face aux défis liés à la gouvernance mondiale et à l'état de droit.

Dans l'ensemble, le rapport délivre des messages équilibrés, à la fois critiques et constructifs, qui pourront servir de point de départ à de futures actions. Il reconnaît que certaines mesures ont déjà été prises aux échelons mondial, régional et national, mais précise clairement que davantage d'efforts complémentaires sont requis pour étendre les avantages de la mondialisation à tous.

La dimension sociale de la mondialisation

2005/2061(INI) - 15/11/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant à une large majorité le rapport d'initiative de Mihael **BREJC** (PPE-DE, SI) sur la dimension sociale de la mondialisation, le Parlement reconnaît les effets positifs de la mondialisation sur l'économie mais estime que ceux-ci sont inégaux. Il faut donc parvenir à contrecarrer les effets pervers de la mondialisation.

Pour contribuer utilement au débat actuel sur les effets négatifs de la mondialisation, l'Union européenne doit agir d'une manière cohérente via ses politiques internes et externes. Alors que certaines bonnes pratiques pourraient servir d'exemple à d'autres régions du monde, d'autres politiques de l'UE auraient besoin d'être réformées pour être compatibles avec une politique du développement. Le Parlement met notamment en lumière différentes actions qu'il juge utiles sur le plan communautaire en insistant sur le besoin de disposer de propositions concrètes et des ressources correspondantes.

Pour le Parlement, la mondialisation doit être un processus présentant une dimension sociale important fondée sur des valeurs partagées à l'échelle mondiale: le respect des droits de l'homme et de la dignité individuelle, un processus qui soit équitable, inclusif et démocratiquement contrôlé et qui offre à tous les pays et à tous leurs habitants des possibilités et des avantages concrets liés aux objectifs de développement du Millénaire. Dans ce contexte, l'Union pourrait apporter sa contribution au débat avec son modèle social européen.

La stratégie de Lisbonne révisée pourrait constituer un outil précieux pour relever un grand nombre de défis de la mondialisation. Certains aspects des bonnes pratiques des États membres pourraient servir d'exemples pour d'autres régions du monde si les États membres parviennent à mettre en œuvre les réformes structurelles indispensables. La mondialisation doit non seulement se traduire par une augmentation des exportations de l'Union, mais aussi par la possibilité, pour les pays du Tiers monde, d'exporter davantage vers l'Union afin de renforcer leur croissance économique, leurs emplois et leur intégration sociale. Pour y parvenir, le Parlement reconnaît qu'il faudra réformer de la politique agricole commune.

De manière générale, les politiques commerciale, agricole et extérieure de l'UE devraient être compatibles avec la politique de développement et les objectifs du Millénaire. Les producteurs pratiquant le commerce équitable et leurs distributeurs dans les États membres devraient bénéficier davantage d'une assistance technique et budgétaire. Parallèlement, des efforts soutenus devraient être envisagés pour lever la dette des pays en développement.

Les droits sociaux et le dialogue social, le respect des droits de l'homme, la primauté du droit, la protection des droits des enfants et surtout, le droit à l'éducation devraient avoir plus de place dans les différents programmes extérieurs de l'UE afin que la priorité soit accordée à la démocratisation et à l'instauration de l'État de droit dans les pays en voie de développement.

Le Parlement soulève également la question de la corrélation existant entre pauvreté et dégradation de l'environnement. Il faut donc réfléchir à une dimension sociale de la mondialisation allant de pair avec une dimension écologique.

Le Parlement attend également des propositions d'investissement dans les ressources humaines, en particulier pour les travailleurs non qualifiés afin de les aider aussi à tirer profit de la mondialisation. Pour le Parlement, l'Agenda pour la politique sociale de l'Union devrait viser à :

- développer une société axée sur l'égalité des sexes et la non-discrimination ;
- promouvoir une société fondée sur l'inclusion, la cohésion et le respect des travailleurs ;
- mettre en œuvre une politique sociale tenant compte de toutes les catégories de population ;
- favoriser la démocratie participative.

Le Parlement estime que le travail décent, au sens de l'Agenda de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), doit devenir un problème prioritaire aux niveaux national, mondial et européen. La garantie d'un travail décent -comportant le respect des droits du travail, de la protection sociale et de l'égalité hommes/femmes- est indispensable si l'on veut effectivement éradiquer la pauvreté. De son côté, la Commission doit veiller, via des accords bilatéraux, à ce que les normes de l'OIT soient respectées afin de garantir des conditions de travail humaines et empêcher les abus dont sont victimes les femmes et les enfants dans les pays concernés. Parallèlement, le Parlement estime que la mise en place de nouvelles règles sociales passe par le renforcement du dialogue social avec les partenaires sociaux. Il importe également que la Commission promeuve au maximum les normes sociales internationales au travers de sa politique étrangère et ou des accords qu'elle négocie. Pour le Parlement, il s'agit là d'une exigence fondamentale et au besoin certains accords devraient être renégociés pour tenir pleinement compte des normes internationales. Il insiste, en outre, en précisant qu'il n'est certainement pas utile de restreindre l'acquis social communautaire pour maintenir la concurrence mondiale et qu'il serait hautement préférable d' améliorer la productivité et l'éducation pour maintenir un niveau de vie élevé dans l'Union.

La Commission est également invitée à formuler une proposition sur l'étiquetage social et à promouvoir, grâce à ses relations bilatérales, le fait que des emplois exportés et délocalisés à partir de l'UE n'aient pas pour cadre des "sweat shops" du Tiers monde mais la création d'emplois de qualité en vue d'améliorer la vie des travailleurs et de leur famille dans les pays concernés. Cette proposition sur l'étiquetage social devrait se fonder sur des critères tels que le respect des droits de l'homme et des droits syndicaux, le milieu du travail, la formation et le développement des travailleurs, l'égalité de traitement et la considération sociale et éthique des travailleurs et des citoyens dans la société environnante.

Le Parlement note encore que les efforts déployés par la Commission en vue de sensibiliser les multinationales à leur responsabilité sociale n'ont, à ce jour, connu qu'un succès limité. Il souligne que les responsabilités sociales et environnementales des multinationales doivent être clairement établies et que l'action de l'UE dans ce domaine doit être renforcée.

La problématique des migrations est également abordée : le Parlement souligne, à cet effet, que les politiques migratoires doivent être fondées sur la Convention internationale relative à la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille en tenant compte des besoins du marché du travail et en garantissant le respect des droits fondamentaux des travailleurs. En tout état de cause, cette problématique implique inévitablement la mise en place, au plan européen, d'une procédure commune en matière de reconnaissance et d'intégration.

Le Parlement espère que la Commission utilisera au mieux les fonds communautaires pour venir en aide aux régions et aux secteurs industriels les plus sensibles ainsi qu'aux travailleurs les plus exposés aux effets négatifs de la mondialisation. Il attend notamment de la Commission qu'elle empêche catégoriquement la délocalisation d'entreprises dans le seul but d'obtenir des aides structurelles ou autres.

Le Parlement se penche également sur la problématique du commerce équitable et prie la Commission de donner suite aux promesses d'assistance technique et budgétaire aux producteurs pratiquant le commerce équitable et à leurs distributeurs dans les États membres.

Par ailleurs, le Parlement estime que la dimension sociale de la mondialisation plaide pour une réforme de l'OMC, notamment en prévoyant un véritable contrôle démocratique de cette institution. De même, pour parvenir à promouvoir le progrès social dans le Tiers monde, il est indispensable de renforcer l'ONU et toutes les organisations parallèles qui oeuvrent dans ce domaine (OIT…). Enfin, l'action des ONG disséminées dans le monde, peut aussi avoir un impact pour la promotion de la bonne gouvernance sociale, de même que le monde des PME. En conséquence, le Parlement demande la révision du statut de société européenne mais aussi du statut de société coopérative européenne afin de leur permettre de devenir des acteurs à part entière de l'économie mondialisée.